

N° D'ORDRE : 2021-126

**MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER**  
**E X T R A I T**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de Conseillers**

En exercice : 29

Présents : 18

Pouvoirs : 09

Excusé : 00

Absents : 02

**Qui ont pris part**

à la délibération : 27

**Date de convocation : 29 septembre 2021**

SEANCE DU 7 OCTOBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le sept octobre à dix-huit heures trente le Conseil municipal de la ville de SAINT-MANDRIER-SUR-MER a été assemblé dans la salle des fêtes du square Marc Baron, sous la présidence de M. Gilles VINCENT, Maire.

Etaient présents : M. VINCENT Gilles, Maire – Mme ESPOSITO Annie – M. MARIN Michel - M. TOULOUSE Christian – Mme VIENOT Véronique – Mme DEMIERRE Colette – M. VINCENT Romain – M. CHAMBELLAND Michel – Mme PICHARD Laure – Mme BECCHINO BEAUDOUARD Sylvie – M. QUENET Xavier – Mme MATHIVET Séverine – M. CAILLEAUX Rémi – Mme ARGENTO Katia – Mme ASNARD Marjorie – M. FRANCESCHINI Damien – M. CLAVE Denis – M. CALMET Pierre.

Pouvoirs : Mme DEFAUX Catherine pouvoir à Monsieur le Maire – M. DEDONS Fabrice pouvoir à M. QUENET – Mme LABROUSSE KYPRAIOS Sylvie pouvoir à Mme ESPOSITO Annie – M. FONTANA Alain pouvoir à M. MARIN Michel - M. CAILLEAUX Rémi pouvoir à M. TOULOUSE Christian – Mme ASNARD Marjorie pouvoir à Mme VIENOT Véronique - Mme SAUQUET Adeline pouvoir à M. BLANC Romain – M. DEZERAUD Philippe pouvoir à M. CALMET Pierre – M. LE PEN Jean-Ronan pouvoir à M. CLAVE Denis

Absents : Mme RASTOUIL Angélique – Mme MONTAGNY Nolwenn

Secrétaire de séance : M. FRANCESCHINI Damien (à l'unanimité).

**1 – DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°3**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame la 1<sup>ère</sup> Adjointe déléguée aux Finances laquelle explique que la Décision Budgétaire Modificative n°3 est la traduction budgétaire des évolutions de l'activité de la commune depuis le vote du Budget Primitif.

La présente Décision Budgétaire Modificative consiste à ajuster les crédits d'investissement pour permettre le remboursement des cautions des locataires des logements sociaux.

D/R	I/F	Nature	Opération	Chapitre	Libellé	Montant
D	I	165		16	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	1 000,00 €
R	I	165		16	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	1 000,00 €

Après avoir donné toutes précisions utiles, il est demandé à l'assemblée délibérante de bien vouloir approuver la Décision Budgétaire Modificative n°3 du Budget Principal de la Commune.


Le Conseil délibérant,

- OUI l'exposé de Madame la 1<sup>ère</sup> Adjointe ;
- VU le Code général des collectivités territoriales ;
- VU la Maquette de la Décision Budgétaire Modificative n°3 ;

**DECIDE A L'UNANIMITE**

- d'approuver la Décision Budgétaire Modificative n°3 du Budget Principal.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 8 octobre 2021, pour extrait conforme.

Le Maire,  
  
 Gilles VINCENT

